



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4172

Don de véhicule réformé à la Ville de Ouagadougou au Burkina Faso

Direction des Relations Internationales

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4172 - DON DE VEHICULE REFORME A LA VILLE DE OUAGADOUGOU AU BURKINA FASO (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est engagée depuis 2007 dans un partenariat de coopération décentralisée avec la Ville de Ouagadougou au Burkina Faso. Ce partenariat de coopération mené en complémentarité avec la Métropole de Lyon bénéficie d'un cofinancement du Ministère Européen et des Affaires Étrangères (MEAE). Par ailleurs, il se développe avec les programmes d'appui de l'Agence française de développement qui finance un programme d'investissement à Ouagadougou en s'appuyant sur l'assistance technique de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon.

D'un point de vue opérationnel, cette coopération se traduit par :

- des missions d'experts assurées par les services techniques de la Ville de Lyon, notamment la police municipale, l'éclairage public et les espaces verts ;
- l'organisation de sessions de formation à la Ville de Ouagadougou et l'accueil de stagiaires dans nos services municipaux ;
- de l'aide à l'équipement des services municipaux de la Ville de Ouagadougou par l'envoi de matériels réformés et rénovés.

Pour l'année 2018, la Ville de Lyon souhaiterait poursuivre son aide à l'équipement des services municipaux de la Ville de Ouagadougou, en offrant deux camions nacelles.

Ces véhicules ont été acquis par le service du garage municipal de Lyon. Ils seront sortis de l'inventaire comptable à partir du mois d'août 2018 pour le premier et mai 2019 pour le second.

Type véhicule	Sortie de l'inventaire (à partir de)	Valeur vénale
FIAT DUCATO 3.5 T Nacelle 2759XB69	Septembre 2018	5 000 €
IVECO EUROARGO 12 T nacelle 2453WK69	Mai 2019	7 000 €

L'envoi de ces véhicules sera assuré par la Métropole de Lyon qui prendra en charge les coûts d'expédition des véhicules par un transitaire spécialisé.

La Ville de Ouagadougou s'engage à réaliser toutes les formalités de dédouanement et à prendre en charge les taxes de douanes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-4 et 2121-29 ;

Où l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

1. Le don de véhicule réformé à la Ville de Ouagadougou est accepté dans le cadre de la coopération Lyon-Ouagadougou suivant le tableau ci-dessus présenté.

2. Le Maire est autorisé à signer tous les actes y afférents ainsi qu'à établir les écritures de sortie du patrimoine du matériel cédé conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M14 .

N° d'inventaire	Désignation	Nature comptable	Date de sortie
MAN20885	CAMION NACELLE N° IMMAT 2759 XB 69-ECLAIRAGE PUBLIC-	2182	25/09/2018
MAN9788	CAMION NACELLE N° IMMAT 2453 WK 69-ECLAIRAGE PUBLIC-	2182	01/05/2019

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l' Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE